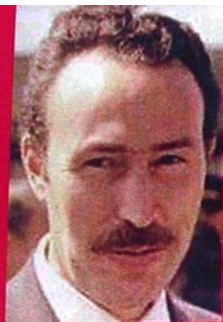




"La France n'abandonne jamais ses otages"

Bruno LEROUX, 10 décembre 2014



"A Paris on semble ignorer que nous détenons un très grand nombre d'otages français. Quand il le faudra, nous en communiquerons la liste à la presse, d'où une émotion considérable en France.

Alors pour obtenir la libération de ces otages, il faudra y mettre le prix".

Houari Boumédiène
Président de la république algérienne
Journal l'Eclair - 26 janvier 1971

Informations Générales

SELON LA CROIX-ROUGE

Cinq cents Français captifs en Algérie !

AU moment de l'indépendance de l'Algérie, en juillet 1962, plusieurs centaines de civils de souche européenne et de souche musulmane ont été enlevés. Les corps de quelques-uns ont été retrouvés. Pour les autres, on n'a jamais su s'ils avaient été tués ou s'ils étaient retenus prisonniers dans des camps secrets.

A toutes les demandes de renseignements sur le sort de ces disparus, les autorités algériennes ont toujours répondu qu'aucun Français n'était retenu en Algérie. Vingt-six ans après, les familles ont-elles encore des raisons d'espérer? Peut-être...

En effet, l'Association pour la sauvegarde des familles et enfants de disparus vient de rendre publique une lettre confidentielle du Comité international de la Croix-Rouge. Selon cette lettre, il y a bien cinq cents à sept cents Français retenus en Algérie. Le Comité international de la Croix-Rouge se fonde pour lancer cette affirmation sur ses dernières en-

quêtes et des renseignements recueillis **«de source sûre»**. Les deux signataires précisent que l'information a été tenue secrète sous la pression du gouvernement français pour des raisons diplomatiques.

Forte de ce document, l'A.S.F.E.D. (1) a décidé de saisir la Cour internationale de la Haye et de lui transmettre un dossier complet comprenant notamment le livre blanc qu'elle a publié en 1986 avec la liste des personnes portées disparues en Algérie, une pétition de plus de 3.000 familles et personnalités.

Dans un courrier à André Santini, secrétaire d'Etat aux Rapatriés, le capitaine Marc-Louis Leclair, le secrétaire général de l'association, déclare: **«Seul un tribunal international ayant la possibilité indiscutable d'ordonner une enquête peut apporter la solution matérielle et morale tant attendue. C'est avec regret que nous constatons la carence de l'Etat français.»**

Pour l'A.S.F.E.D., les informa-

tions que lui a transmises en novembre 1986 le Comité international de la Croix-Rouge font douter plus que jamais de l'authenticité des actes de décès établis par les autorités algériennes et **«le nombre prouvé de captifs à l'heure présente instaure le doute le plus absolu sur l'identité réelle des morts et des survivants.»**

La lumière sur ces centaines de disparus viendra-t-elle un jour mettre un terme à l'incertitude des malheureuses familles qui ne savent toujours pas, plus de vingt-cinq ans après, si elles doivent prier pour un mort ou garder au fond du cœur un mince espoir? Demain peut-être. Ou jamais... La réponse de toutes façons, n'est pas de ce côté-ci de la Méditerranée.

Francis ATTARD.

(1) A.S.F.E.D., 30-32, rue de Vincennes, 93300 Bordeaux, tél. 56.96.78.44.

